

Observatoire de l'enseignement public des pratiques amateurs en arts plastiques et visuels

Étude 01

2018-2019



ANÉOT

Association Nationale des
Écoles d'Art Territoriales
de pratiques amateurs

Préambule

L'ANÉAT, soutenue dans sa démarche par le ministère de la Culture – Direction générale de la création artistique – a mis en œuvre, à l'échelle du territoire français, un observatoire de l'enseignement public des pratiques artistiques amateurs dans le domaine des arts plastiques et visuels. Pour mener à bien cette étude, l'ANÉAT a fait appel à l'agence amac.

Cette étude s'est engagée à partir d'un double constat. D'une part, il n'existe pas de répertoires ou d'annuaires dressant la liste complète des écoles municipales/ territoriales d'arts plastiques. Les informations sont dispersées et parcellaires. D'autre part, certaines offres d'enseignement sont « moins visibles » du fait de leur intégration à des équipements ou services municipaux (ex. centre culturel, centre socio-culturel, services divers, etc.).

La première étape à accomplir était donc un recensement des écoles. Ce recensement effectué, l'enquête s'est appuyée sur la réalisation de deux questionnaires.

Ce document présente les éléments saillants qui ressortent de cet observatoire.

Méthodologie

1. Recensement des écoles et de l'offre présente sur le territoire national

- À partir de ressources existantes tels que des annuaires, sites ressources, répertoires, schémas d'orientation, etc. ;
- Sollicitations des membres de l'ANÉAT, acteurs et associations professionnels, DRAC, DAC à partir d'un premier repérage (mails et relances téléphoniques) ;
- Communication sur le chantier « Observatoire » via la newsletter de l'ANÉAT ;
- Recherches Internet à partir de différentes entrées, mots-clés et approches territoriales.

2. L'offre identifiée

- Près de 300 structures identifiées à l'issue du recensement (novembre 2018). [Carte 1]
- Certains départements ne sont à l'heure actuelle pas représentés. Il apparaît ainsi nécessaire de poursuivre l'enrichissement de ce recensement.

L'enquête

1. Les questionnaires

Deux questionnaires ont été établis :

- un à destination des membres de l'ANÉAT sur la base de 66 questions ;
- un autre plus court (24 questions) à destination des écoles identifiées lors du recensement.

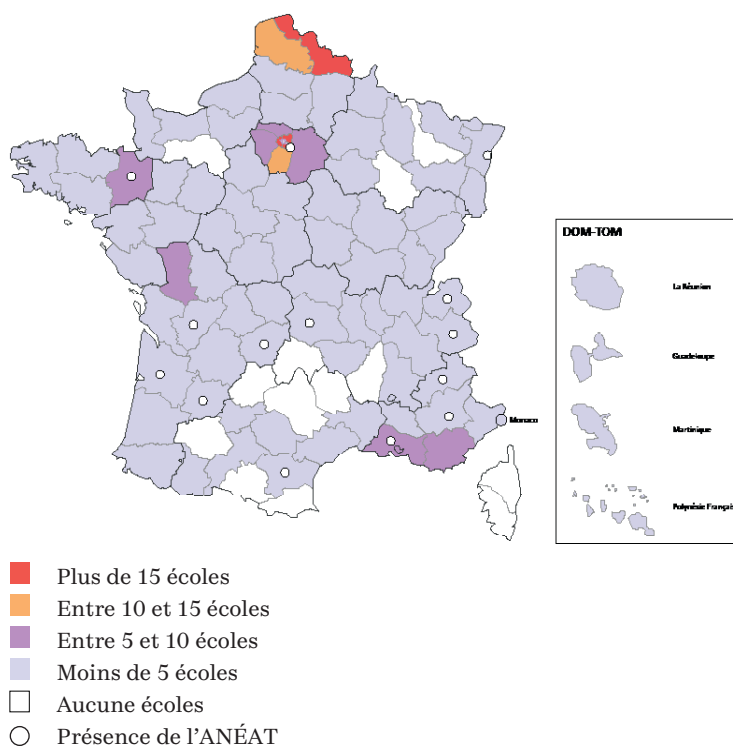
Le questionnaire long a été rempli par 24 membres de l'ANÉAT sur 25. Les réponses restent en revanche incomplètes pour l'ensemble des membres.

Le questionnaire court a été envoyé à 335 contacts (241 écoles/structures et 94 services municipaux correspondants).

152 structures ont retourné le questionnaire soit un taux de réponses de 45% (réponses brutes) ce qui est très satisfaisant pour un premier état dans le cadre d'un observatoire. Après traitement de ces données, 138 réponses sont apparues exploitables (41%).

2. L'analyse des réponses

Il est important de noter que pour certaines analyses deux structures possédant des caractéristiques très spécifiques, comme les Ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris (nombre très important d'élèves, d'intervenants, etc.) et l'ESA d'Annecy (seule école supérieure d'art membre de l'ANÉAT avec des moyens très supérieurs aux autres écoles) ont parfois été écartées afin que la synthèse des chiffres et l'analyse qui peut en être faite ne soient pas « biaisées » et trop en décalage avec la réalité.



Carte 1 : Répartition des écoles par département

Synthèse des réponses

1. Le contexte de l'enseignement proposé

Sur 138 répondants :

- plus de 60% proposent un enseignement
 - dans le cadre d'une école municipale d'arts plastiques (42%) ;
 - ou au sein d'une école supérieure d'enseignement artistique (22%).
- 10 % proposent cet enseignement dans un autre contexte :
 - ateliers ou cours municipaux ;
 - maisons des arts ;
 - maison des associations, etc.
- 4 % dépendent d'un conservatoire.

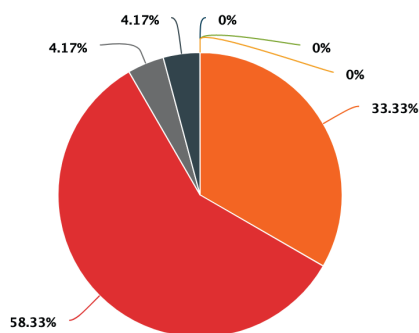
Les collectivités dont dépend l'enseignement proposé

- d'une Commune (62%) ;
- d'une Communauté d'agglomérations/de communes (17%) ;
- de Région, Département ou Métropole (7 %).

> Concernant l'ANÉAT :

92 % des écoles membres relèvent d'une collectivité territoriale [Schéma 2] :

- 58% d'une Commune ;
- 33% d'une Communauté d'agglomérations/de communes.



- Commune
- Communauté d'agglomérations/de communes
- Établissement Public Territorial
- Autre

Schéma 2 : Collectivités dont dépendent les écoles

Le statut juridique des structures des écoles de l'ANÉAT

90% des écoles sont rattachées à une direction de la collectivité :

- 52% à la direction de la culture ;
- 19% à la direction générale adjointe ;
- 5% à la direction générale des services ;
- 29% à d'autres directions (direction des services à la population, direction de l'éducation, etc.).

Les locaux dédiés à l'enseignement proposé

Pour plus de 90% des 138 répondants, l'enseignement des arts plastiques se déroule dans des locaux dédiés (92%) et adaptés (95%) à la

pratique des arts plastiques.

> Concernant l'ANÉAT

La même tendance est observée puisque 100% des membres indiquent bénéficier de locaux dédiés, et 96% de locaux adaptés :

- 54% d'entre eux disposent de plusieurs sites ;
- 71% bénéficient de locaux adaptés aux personnes en situation de handicap.

La superficie globale des écoles se situe entre 75 m² et 4500 m² *, soit en valeur médiane 530 m².

La surface dédiée aux cours se situe entre 65 m² et 2000 m² * soit en moyenne de 260 m².

54 % des écoles membres disposent d'au moins deux sites.

2. L'offre pédagogique

Les disciplines enseignées

Les disciplines enseignées prépondérantes sont :

- la peinture (99%) ;
- le dessin (97%) ;
- le volume / sculpture (80%) ;
- le dessin modèle vivant (78%) ;
- la gravure / sérigraphie (65%).

Des pratiques telles que la vidéo, le design, la BD / manga ou encore la mode sont également mentionnées.

L'histoire de l'art occupe une part importante des disciplines enseignées puisque proposée par 50% des répondants.

- 43% dispensent des cours de préparation aux concours des écoles supérieures d'art ;
- 29% un accompagnement aux options arts plastiques enseignées en lycée.

> Concernant l'ANÉAT :

La même tendance est observée :

- la peinture, le dessin, et le volume/sculpture (100%) ;
- le dessin d'après modèle vivant (95%) ;
- la gravure / sérigraphie (86%) ;
- la BD / manga (77%) ;
- la céramique (59%) ;
- la photographie numérique (57%) ;
- la photographie argentique (28%).

Au sein des écoles de l'ANÉAT :

59 %

proposent une offre multimédia (image 3D, infographie, etc.)

68 %

proposent des cours d'histoire de l'art

55%

proposent un accompagnement aux options arts plastiques enseignées en lycée ainsi que des cours de préparation aux concours des écoles supérieures d'art.

- 82% des membres proposent des ateliers pluridisciplinaires permettant d'aborder les liens entre les arts plastiques et d'autres disciplines ;
- 7 écoles sur 25 possèdent une classe préparatoire aux écoles supérieures d'art.

Le volume hebdomadaire de l'enseignement

- > Le volume hebdomadaire de l'enseignement proposé est très variable. On observe :
- une moyenne de 54 heures hebdomadaires ;
 - une minimum de 2 heures et un maximum de 220 heures hebdomadaires.

Cela s'explique par la diversité des structures en terme de taille, de structuration, d'ancienneté d'existence, etc.

> Concernant l'ANÉAT :

Le volume hebdomadaire apparaît comme quelque peu supérieur avec :

- 61 heures en moyenne ;
- un minimum de 8,5 heures et un maximum de 115 heures hebdomadaires.

Au sein des écoles de l'ANÉAT :

34 semaines

en moyenne de cours par an

6 jours

de cours par semaine en moyenne

10 heures

de cours par jour en moyenne

Le nombre d'élèves inscrits pour l'ANÉAT

La moyenne des élèves inscrits est :

- de 364 élèves ;
- avec un minimum de 60 élèves et un maximum de 773*.

En moyenne, 33% des élèves inscrits sont des enfants (6-13 ans) et 46 % des adultes. Ce sont les deux catégories les plus représentées.

La population des élèves apparaît comme fortement féminine avec une moyenne de 68%.

3. Les équipes enseignantes et administratives au sein de l'ANÉAT

Les équipes enseignantes

En janvier 2017, l'effectif global du personnel enseignant est de 9 personnes en moyenne, oscillant de 3 à 28 personnes.

Cet effectif se répartit selon les valeurs médianes entre 2 ETP (Équivalent Temps Plein) et 3 TP (Temps Partiel).

Les enseignants se répartissent de manière égale en tant que titulaires de la fonction publique (ou en CDI) et en tant que contractuels (ou vacataires).

Parmi leurs effectifs, les écoles indiquent une majorité d'enseignants avec le statut d'Assistant(e)s

territoriaux d'enseignement artistique 2^e classe. Ces effectifs se situent entre 1 et 18 Assistant(s), soit une valeur médiane à 5 postes.

Les effectifs de Professeur(e)s territoriaux d'enseignement artistique oscillent entre 0 et 9 correspondant à une valeur médiane d'un poste.

Le diplôme le plus représenté parmi le personnel enseignant est le DNSEP - Diplôme national supérieur d'expression plastique (44% en moyenne), suivi du DNAP - Diplôme national d'arts plastiques (11%) et du Master universitaire Arts plastiques (11%).

Au sein des écoles de l'ANÉAT :

44 %

des enseignants sont titulaires d'un DNSEP

55 %

en moyenne des enseignants sont titulaires d'un BAC + 5

57 %

de femmes dans le personnel enseignant

Les équipes administratives

L'effectif global du personnel administratif est d'un peu plus de 3 personnes en moyenne comprenant en moyenne 2 ETP. 90% d'entre eux sont titulaires de la fonction publique ou en CDI.

Les agents les plus représentés parmi les écoles membres sont ceux :

- de catégorie C (43%) ;
- de catégorie A (41%) ;
- de catégorie B (16%).

La fonction la plus représentée au sein du personnel administratif est celle de Directeur(rice) (92%), suivie de :

- Secrétaire (58%) ;
- Chargé(e) d'accueil (33%) ;
- Régisseur (29%) ;
- Adjoint(e) à la direction (25%) ;
- Administrateur(rice) (25%).

Concernant le grade du directeur ou du responsable de l'école, celui-ci est le plus souvent Professeur(e) territorial(e) d'enseignement artistique (50%) ou Attaché d'administration (25%).

Phénomène déjà observé précédemment, une forte féminisation du personnel administratif avec 75% de femmes au sein des équipes.

4. La communication et les actions culturelles

Les outils mobilisés

> Deux outils de communication apparaissent comme les plus mobilisés par les 138 répondants :

- une plaquette d'information ou programme (92%) ;
- un site Internet (85%).

> Concernant l'ANÉAT :

La même tendance est à observer, les membres s'appuient en priorité sur une plaquette d'information ou programme (100%) et sur un site Internet (84%) dont 32% dispose d'un site Internet dédié.

- 53% d'entre eux sont présents sur les réseaux sociaux ;
- 42 % s'appuient sur la diffusion d'une newsletter ;
- 37% disposent de livret d'accueil ou de guide des usagers.

Les événements culturels

Seuls 2% indiquent ne pas organiser d'événements et/ou d'actions culturelles en lien avec les activités de leur école.

> Arrivent alors en tête les expositions d'élèves (89%), les portes ouvertes (67%), l'organisation de sorties et de visites (60%). L'organisation d'expositions d'artistes (59%), d'ateliers thématiques avec un artiste invité (44%) et de conférences (40%) occupent une place importante dans les événements organisés.

> Concernant l'ANÉAT :

Près de 48% des membres de l'ANÉAT organisent des événements ou actions culturelles et éducatives au moins tous les mois. [Schéma 3]

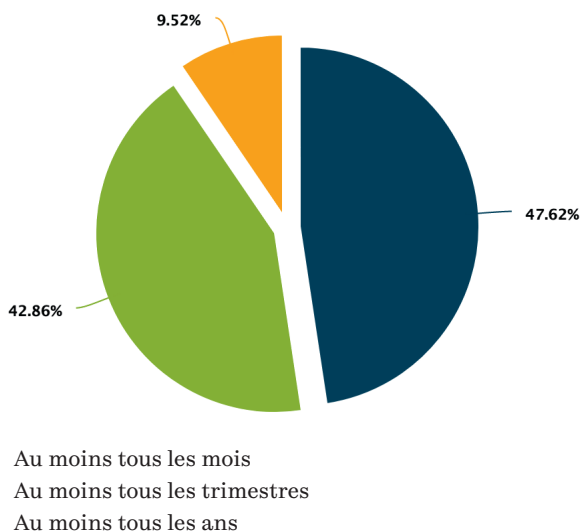


Schéma 3 : Fréquence des activités culturelles et éducatives

Parmi ces activités :

100 %

des membres organisent des expositions

91 %

proposent des sorties et des visites

81 %

organisent des portes ouvertes

67 %

organisent des conférences et des ateliers thématiques avec des artistes invités

Les partenaires des membres de l'ANÉAT

Depuis des années, les écoles de l'ANÉAT développent des partenariats avec des structures éducatives et culturelles telles que :

Ces chiffres montrent le dynamisme des écoles membres de l'ANÉAT ainsi que leur engagement et leur participation active à la création contemporaine.

86 %

avec des établissements scolaires (primaire, collège, lycée, supérieur)

81 %

avec des centres d'art, musées et FRAC

76 %

avec des théâtres, cinémas, médiathèques

71 %

avec des conservatoires

5. La tarification

Modes de tarification

Chez les 138 répondants, les tarifications les plus pratiquées sont :

- le tarif calculé sur le quotient familial (51%) ;
- tarif commune/agglomération et un tarif hors commune/agglomération (48%).

L'application d'un tarif unique reste peu pratiqué au regard de l'ensemble (15% des répondants).

> Concernant les membres de l'ANÉAT :

La même tendance est observée avec l'application de la tarification calculée sur le quotient familial (71%). Les tarifs commune/agglomération et hors commune/agglomération sont aussi beaucoup pratiqués (respectivement 52% et 57%).

Droits d'inscription des membres de l'ANÉAT

Le coût moyen des droits d'inscription par élève pour l'année 2016/17 s'élève à 172,89 euros avec un maximum de 300 euros indiqué.

Le coût médian se situe quant à lui à 131,31 euros.

L'agence amac a collaboré avec l'ANÉAT
pour réaliser cet observatoire.
> www.amac-web.com

L'ANÉAT est membre actif du CIPAC
(Fédération des professionnels de l'art contemporain)
et membre associé externe de l'ANdÉA
(Association Nationale des Écoles supérieures d'Art).

L'ANÉAT est également en lien avec le CNFPT
(Centre National de la Fonction Publique Territoriale)
et l'APPÉA (Association nationale des Prépas Publiques
aux Écoles supérieures d'Art).

ANÉAT

Écoles municipales artistiques
71 rue Camille Groult
94 400 Vitry-sur-Seine



L'ANÉAT est soutenue
par le ministère de la Culture.

www.aneat.fr — contact@aneat.fr